

BULLETIN D'INSCRIPTION



**Bulletin
d'inscription
41^{èmes} J.A.**

A renvoyer au :
S.N.U.P. J.A. 2012

24, bd Paul Vaillant Couturier
94200 - IVRY-sur-SEINE
FRANCE

Déclaration d'existence :
N° 11 94 05 771 94

RENSEIGNEMENTS :

J.A. 2012

Tél 01 56 20 02 91

Fax 01 56 20 14 70

<http://www.snup.fr>

E-mail : infosnup@orange.fr

<http://www.upbpf.be>

Ja2012bruxelles@yahoo.fr

TARIFS : 330 €

Réductions :

Particuliers

non pris en charge : **247 €**

Particuliers adhérents au
S.N.U.P. & U.P.B.P.F. : **198 €**

Etudiants : **100 €**

Chômeurs - Retraités : **132 €**

Participant

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Adresse personnelle :

Pays :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Profession :

Etablissement

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Représenté par :

E-mail :

Cocher le tarif correspondant à votre situation :

Tarif normal

Inscription à titre individuel :

Tarif normal Etudiant Chômeur Retraité

Tarif adhérent S.N.U.P. U.P.B.P.F. (joindre un justificatif)

Je joins un chèque de :€ à l'ordre du S.N.U.P.

Paiement par mandat ou virement au S.N.U.P.

POUR LA FRANCE : RIB : 10207 00143 18190162998 91

POUR LA BELGIQUE : ADRESSE SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMT G

IBAN : FR76 1020 7001 4318 1901 6299 891

Si annulation, la somme de **80 €** restera allouée au S.N.U.P.

Je m'inscris aux 3 repas du midi et verse la somme de **24 €**
Par chèque à l'ordre du S.N.U.P. Par mandat ou virement

Je souhaite recevoir un « fichet congrès » pour bénéficier d'une réduction congrès auprès de la SNCF.

Date

Signature

(Dans le cas d'une prise en charge, signature et tampon de l'employeur)

Tarif d'inscription aux J.A. 2012 : 330 euros.

Réductions possibles :

- Pour les particuliers non pris en charge par leur employeur ou un organisme de formation, soit : **247 euros**.
- Pour les adhérents au S.N.U.P. et à l'U.P.B.P.F. soit : **198 euros**.
- Pour les étudiants soit : **100 euros**.
- Pour les chômeurs ou retraités (avec justificatif), soit : **132 euros**.

Ces tarifs correspondent au coût pédagogique des Journées Annuelles et ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du midi et de déplacement des congressistes.

Pour vous inscrire, envoyez au S.N.U.P. (à Ivry) :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le règlement complet (*chèque à l'ordre du S.N.U.P.*) ou cocher la case mandat ou virement.
- Une photocopie justificative de leur situation pour les personnes retraitées, au chômage ou étudiantes.

Convention :

Pour les professionnels inscrits par leur employeur, une convention de formation sera adressée à l'établissement en double exemplaire. Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début des Journées Annuelles. Pour une inscription dans le cadre de la formation professionnelle continue, notez le numéro de déclaration d'existence du S.N.U.P. : **N° 11 94 05 771 94**.

Aspects pratiques :

Sur place, des bornes d'accueil seront organisées pour les participants ayant déjà déposé leur inscription, et pour ceux qui se présenteraient le jour même. Un abstract des Journées Annuelles vous sera remis à votre arrivée pour présenter les différentes interventions et les éventuelles modifications du programme. Pour votre hébergement vous pouvez contacter le **www.booking.com/Brussels-Hotels** ou le site de l'U.P.B.P.F. : **www.upbpf.be**.

Repas :

En raison du peu de lieux de restauration sur place, les trois repas du midi sont proposés en formule pique-nique (sandwiches, dessert et boisson) pour le prix de **24 euros** avec règlement séparé (*chèque ou virement*).

Lieu :

CENTRE CULTUREL D'UCCLE, rue rouge 47, 1180 Uccle. Le centre culturel d'Uccle se situe à plus ou moins 25 minutes du centre ville. Vous pouvez prendre les **bus 38, 41, 43 et 98** et descendre square des Héros ou les **trams 4** (*descendre square des Héros*) ou **51** (Globe), ou **92** (*square Marlow*). Enfin, il est possible aussi de s'y rendre en taxis dont voici les coordonnées : 02/3742020 (*taxis uclois*), 02/3494949 (*taxis verts*), 02/3494343 (*taxis oranges*).

Attestation de présence :

Elle vous sera remise à la fin des Journées Annuelles. Cette attestation ne sera donnée que si le participant a signé la feuille d'émargement à chacun de ses jours de présence aux J.A.

Facture :

Par la suite, une facture sera adressée par courrier à votre établissement ou à vous-même (*si inscription individuelle*). Merci d'être patient.

Annulation :

En cas de défection de la part d'un congressiste dans les 15 jours précédant les Journées Annuelles, la somme de **80 euros** restera acquise au S.N.U.P., en dédommagement des frais engagés, sauf cas de force majeure (*avec certificat médical ou justificatif à l'appui, conformément à l'article L920-9 du Code du Travail*). En cas de litige, l'établissement ou le particulier pourra faire appel par lettre recommandée auprès du Conseil d'Administration du S.N.U.P.